



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2011**

**MOTION RELATIVE A LA BAISSSE DU TAUX DE COTISATION DU CNFPT  
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)**

A la suite de la ville de Belfort, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de beaucoup d'autres communes et établissements publics, le Président Michel Berné propose aux élus du conseil d'administration de prendre une motion contre la baisse à 0,9% du taux de la cotisation du CNFPT, décidée par la Loi de finances rectificatives pour 2011.

Cette décision du législateur est destinée notamment à tirer les conséquences d'importants excédents constatés par la Cour des Comptes.

En réalité, elle ne peut amener le CNFPT qu'à répercuter les conséquences financières sur ses usagers...

Et cela a déjà commencé puisque vient d'être annoncé que la prise en charge des frais de déplacement des agents dans le cadre d'une formation incomberait désormais aux employeurs locaux !

Egalement, le CNFPT réfléchit à une diminution de l'enveloppe que la Loi le contraint à consacrer à la couverture des concours de catégorie A et B organisés depuis le 1er janvier 2011 par les centres de gestion !

La décision qui devait soulager le budget des collectivités et des établissements publics va donc avoir l'effet inverse de celui escompté...

La réponse apportée par le législateur aux problèmes de gestion posés par le CNFPT constitue donc un choix dangereux, stupide et totalement incohérent puisqu'il revient à prendre en otage la formation professionnelle... que le même législateur n'a eu de cesse d'améliorer pour en faire un instrument de gestion des ressources humaines.

L'Association des Maires du Territoire de Belfort affirme son attachement à une formation de qualité, adaptée aux besoins des fonctionnaires territoriaux, face à un environnement en mutation qui complexifie la tâche des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et de leurs agents (inflation législative et réglementaire, évolution des métiers, développement légitime des attentes d'une population souvent fragilisée) et compte tenu de la réforme des retraites qui va conduire les territoriaux à des carrières plus longues. Le besoin de maintien et de développement des compétences n'a donc jamais été aussi important, notamment en catégorie A et B que la Loi du 19 février 2007 avait déjà considérablement rogné.

**Le Conseil d'administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort :**

- **Désapprouve avec vigueur les choix exprimés par la Loi de finances rectificative pour 2011.**
- **Invite l'Etat à rétablir le financement à 1% de la masse salariale du CNFPT le plus rapidement possible.**
- **S'associera à toute démarche locale ou nationale destinée à rétablir le 1%**
- **Invite tous ses adhérents à se prononcer sur une motion similaire et à la transmettre au Délégué régional du CNFPT et au Préfet du département du Territoire de Belfort**

**MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort,

Michel BERNÉ.